



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Département de la HAUTE-LOIRE

MAIRIE de VIEILLE-BRIOUDE

PV séance du 20 décembre 2019 – 18h30 -

L'an deux mille dix-neuf, le vingt décembre à dix-huit heures trente-quatre, le Conseil Municipal de VIEILLE-BRIOUDE, dûment convoqué le 13 décembre 2019, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, en Mairie de Vieille-Brioude, sous la présidence de Madame le Maire, Christelle BAYLOT.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h34 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre d'élus ayant pris part à la session : 11

Madame le Maire : Christelle BAYLOT

Madame et Messieurs les adjoints : Éliane SAUVAN, Robert GEOFFROY, Franck LAMAT

Mesdames les conseillères : Rachel CUELLAR, Enza DARNE, Christiane JOUVHOMME,

Messieurs les conseillers : Christophe BAILLEUX, Juanito RUIZ-FERNANDEZ, David SEQUEIRA

Conseillers excusés : Sylviane ANDRÉ, Véronique FOURNOLS, Agnès TIXIER

Conseiller absent : Jean-Benoît MOSNIER

Présence de Michèle MARTIN agent administratif

Pouvoirs : 2 – Sylviane ANDRÉ a donné pouvoir à Madame le Maire, Agnès TIXIER a donné pouvoir à Rachel CUELLAR

Secrétaires de séance : Éliane SAUVAN

Madame le Maire :

- Précise que le quorum est atteint.
- Présente les excuses des conseillers absents, et précise les pouvoirs reçus.
- Procède à la lecture des points abordés lors de la session du 29 novembre 2019.
- Demande si les conseillers ont des observations : Aucune observation
- Soumet le PV du 29 novembre 2019 au vote : adopté à l'unanimité
- Propose aux conseillers de signer le registre des délibérations.
- Présente l'ordre du jour.

- 1. Décision modificative – Budget commune**
- 2. Travaux en régie – Budget commune**
- 3. Décision modificative – Budget assainissement**

1. Décision modificative – Budget commune

Rapporteur : Madame le Maire

1. Présentation

En séance du Conseil Municipal du 11 avril 2019, le budget primitif de la commune a été adopté.

Compte tenu des écritures budgétaires réalisées et des programmes d'investissements en cours, des ajustements budgétaires sont à opérer.

Des dépenses complémentaires ont été réalisées pour le local de chasse :

- l'intervention d'une entreprise pour les travaux d'électricité générale
- l'acquisition d'un dégrilleur
- l'achat d'un produit de traitement pour la conservation des menuiseries extérieures
- la location d'une mini pelle

Conformément à la délibération N°16 du 29 novembre 2019, concernant le programme du Pont de la Léproserie, un avenant au contrat de Maitrise d'œuvre été signé, il s'élève à 1 544.33 € TTC

Il convient donc d'opérer les ajustements suivants sur le Budget Primitif de la Commune

INVESTISSEMENT RECETTES

PROGRAMME 2019-2 – LOCAL DE CHASSE
 Chapitre 13 – SUBVENTIONS
 Compte 1322 Région
 + 30 000 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

PROGRAMME 0035 – PONT DE LA LEPROSERIE
 Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS
 Compte 2313 Constructions
 + 3 000 €

PROGRAMME 2019-2 – LOCAL DE CHASSE
 Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS
 Compte 2313 Constructions + 13 000 €

OPERATION D'ORDRE

PROGRAMME – 040 Opération d'ordre de transfert
 Compte 2313 Constructions
 + 14 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES**OPERATION D'ORDRE**

PROGRAMME – 042 Opération d'ordre de transfert
 Compte 722 Immobilisations Corporelles + 14 000 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre 60 – Achats
 Compte 60632 Fournitures de Petits équipements + 5 000 €
 Compte 6068 Autres fournitures + 7 000 €
 Chapitre 61 – Prestations de services
 Compte 6135 Locations immobilières + 2 000 €

2. Proposition de délibération

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

-D'ADOPTER les écritures budgétaires telles que présentées ci-dessus.

QUESTIONS :

Madame le Maire présente le rapport et explique les ajustements à l'aide d'un tableau détaillant les deux sections, investissement et fonctionnement. Au dépôt du projet, il n'était pas prévu de subvention de la Région. Cette subvention de la Région de 30 000 € permet d'opérer des ajustements sur le budget primitif de la commune, concernant les programmes du local de chasse et du Pont de la Léproserie. Compte tenu des dépenses complémentaires réalisées sur le local de chasse, un montant de 13 000€ est affecté sur le programme d'investissement du local de chasse et un montant de 3 000€ au programme du Pont. Une opération d'ordre d'un montant de 14 000€ s'équilibre avec une recette équivalente sur le budget du fonctionnement.

Franck LAMAT : Les travaux d'électricité du local de chasse devaient être réalisés en conformité avec les normes en vigueur d'un bâtiment communal classé ERP, par un professionnel avec du matériel homologué et validés par un bureau de contrôle afin d'obtenir le CONSUEL.

Concernant les réseaux d'assainissement, il a été réalisé des réseaux séparatifs, en deux lignes. Une ligne spécifique pour la salle de découpe avec la pose d'un dégrilleur en sortie d'un bâtiment de celle-ci, puis une ligne pour l'assainissement collectif.

Rachel CUELLAR : A quoi sert le dégrilleur ?

Franck LAMAT : C'est un bac avec une grille galva maille 20/20 qui permet de récupérer les petits déchets mélangés à l'eau de lavage de la salle. Les chasseurs devront nettoyer régulièrement ce bac et déposer les déchets dans un sac poubelle.

Éliane SAUVAN : Que fait-on des gros déchets, peaux, viscères du gibier ?

Franck LAMAT : Les gros déchets de la salle de découpe sont stockés dans un container et collectés par une entreprise spécialisée. Le réseau d'eaux pluviales est un réseau indépendant.

Madame le Maire : Pour le programme du Pont de la Léproserie, l'écriture concerne un avenant pour les honoraires du maître d'œuvre.

Madame le Maire soumet au vote

Adopté à l'unanimité

2. Travaux en régie – Budget commune

Rapporteur : Madame le Maire

1. Présentation

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même.

En cours d'année lorsque la collectivité internalise des travaux à l'aide de son propre personnel,

- les dépenses de fournitures sont imputées en dépenses de fonctionnement, au chapitre 011 sur un compte de la classe 6 au chapitre 60.

- les dépenses liées à la location de matériel sont imputés en dépenses de fonctionnement, au chapitre 011 sur un compte de la classe 6 au chapitre 61.

L'ordonnateur émet donc des mandats en opération budgétaire réelle.

En fin d'exercice lorsque les travaux sont terminés ils doivent être portés en investissement.

L'ordonnateur constate une opération d'ordre budgétaire avec un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Emission d'un mandat destiné à intégrer les travaux en section d'investissement, au compte de la classe 2 en créant ainsi une immobilisation affectée d'un numéro d'inventaire.

Ce mandat sera éligible au FCTVA

Emission d'un titre au compte 722 destiné à neutraliser les charges constatées durant l'exercice à la section de fonctionnement

Le montant de cette opération se compose ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LOCAL DE CHASSE

| N° bordereau | N° mandat | IMPUTATION | FOURNISSEUR | NATURE DE LA DEPENSE | MONTANT HT | Montant TTC affecté au local | Montant TTC du mandat |
|--------------|-----------|------------|-----------------|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------|
| 57 | 386 | 6068 | A2J ISOLATION | isolation | 2 103,40 € | 2 524,08 € | 2 524,08 € |
| 57 | 387 | 6068 | DISTRIBOIS | mur ossature bois | 19 555,94 € | 23 467,13 € | 23 467,13 € |
| 59 | 409 | 6068 | DUMEIL | Fournitures | 8 429,56 € | 10 115,47 € | 10 328,86 € |
| 59 | 408 | 6068 | DUMEIL | Fournitures | 653,99 € | 784,79 € | 1 001,63 € |
| 59 | 410 | 6068 | DISTRIBOIS | Fournitures | 340,18 € | 408,23 € | 408,23 € |
| 66 | 455 | 60632 | CEDEO | Fournitures | 902,49 € | 1 082,99 € | 1 082,99 € |
| 65 | 452 | 6068 | DUMEIL | Fournitures | 104,46 € | 125,35 € | 125,35 € |
| 66 | 458 | 6068 | DISTRIBOIS | Fournitures | 528,34 € | 634,01 € | 634,01 € |
| 70 | 487 | 6068 | DISTRIBOIS | Fournitures | 184,72 € | 221,66 € | 221,66 € |
| 68 | 464 | 6068 | DUMEIL | Fournitures | 170,94 € | 205,12 € | 262,92 € |
| 77 | 534 | 6068 | DUMEIL | Fournitures | 390,25 € | 468,30 € | 1 675,50 € |
| 77 | 536 | 6068 | DISTRIBOIS | Fournitures | 548,00 € | 657,60 € | 657,60 € |
| 83 | 560 | 6068 | CHEVALIER | Fournitures | 97,09 € | 116,51 € | 116,51 € |
| 83 | 561 | 6068 | ROBERT | Fournitures | 63,02 € | 75,62 € | 75,62 € |
| 83 | 563 | 6135 | LOCAOUTIL | Location engins | 444,09 € | 532,91 € | 532,91 € |
| 83 | 556 | 6068 | PLUM PLASTIQUES | Fournitures | 147,33 € | 176,80 € | 176,80 € |
| 83 | 557 | 60632 | PLUM PLASTIQUES | Fournitures | 5,20 € | 6,24 € | 6,24 € |
| 83 | 558 | 2313 | PUM PLASTIQUES | Dégrilleur et accessoires | 1 355,52 € | 1 626,62 € | 1 296,00 € |
| 83 | 564 | 6135 | LOCAOUTIL | Location engins | 273,61 € | 328,33 € | 328,33 € |
| TOTAL | | | | | 36 298,13 € | 43 557,76 € | |

CHARGES DE PERSONNEL

| AGENTS | HEURES | CHARGES DU SALARIE MENSUELLES | CHARGES DE L'EMPLOYEUR MENSUELLES | COUT HORAIRE | DEPENSES TOTALES |
|----------------------|--------|-------------------------------|-----------------------------------|--------------|------------------|
| CHRISTOPHE KERGOSIEN | 16 | 1848,93 | 825,8 | 17,64 | 282,16 |
| GILLES EYMARD | 16 | 1740,29 | 817,03 | 16,86 | 269,78 |
| TOTAUX | | | | | 551,94 |

COUT TOTAL

| | |
|----------------------------|-------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 43 557.76 € |
| CHARGES DE PERSONNEL | 551,94 € |
| COUT TOTAL | 44 109.70 € |

Les écritures comptables sont les suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépense d'investissement
Opération 040 Transfert entre sections
Compte 2313 Constructions 44 109.70 €

Recettes d'investissement
Opération 021 Virement de la section fonctionnement 44 109.70 €

FONCTIONNEMENT

Recette Fonctionnement
Opération 042 Transfert entre sections
Compte 722 Immobilisations corporelles 44 109.70 €

Dépense de fonctionnement
Opération 023 Virement à la section d'investissement 44 109.70 €

2. Proposition de délibération

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **D'APPROUVER** la décision modificative telle que présentée ci-dessus

QUESTIONS :

Juanito RUIZ-FERNANDEZ : Ce n'est qu'une question d'écriture ?

Madame le Maire : Il est nécessaire d'émettre un mandat en investissement afin d'intégrer les dépenses réalisées sur le budget fonctionnement au titre du local de chasse au programme d'investissement. Le titre émis en fonctionnement permet de neutraliser les dépenses affectées au budget de fonctionnement. Cela permet d'équilibrer le budget en investissement et en fonctionnement. Quand les travaux sont réalisés par les agents du service technique de la commune ou par des adhérents d'association, il est possible de récupérer la TVA sur toutes les fournitures.

Franck LAMAT procède à la lecture détaillée des dépenses de fonctionnement du local de chasse.

Madame le Maire : Il est rajouté une évaluation des charges du personnel. Deux agents ont réceptionné la livraison des panneaux à ossature bois et participé au montage, ils ont également effectué les travaux des abords du local avec la mini pelle, soit 16h x 2, pour les deux agents.

Franck LAMAT : L'association de chasse s'est bien investie dans la construction d'un local très fonctionnel. La visite de locaux dans d'autres communes a permis de réaliser un local adapté à l'activité (découpe et stockage du gibier). Les chasseurs sont très satisfaits de leur local. La salle de réunion pourra être prêtée à d'autres associations pour des réunions ou moments conviviaux. Une convention d'attribution de ce local à l'association de chasse (ACCA) est en cours de rédaction.

Madame le Maire soumet au vote

Adopté à l'unanimité

3. Décision modificative – Budget assainissement

Rapporteur : Madame le Maire

1. Présentation

En séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2017, une délibération a été prise concernant :

-La nécessité de contracter un emprunt à long terme de 400 000 euros pour une durée de 20 ans au taux de 1.4 % pour financer le reste à charge de la collectivité concernant le programme de la Station d'épuration.

-La nécessité de contracter un prêt relais de 1 600 000 euros sur une durée de 2 ans au taux de 0.55 %, pour financer les travaux de la station d'épuration en attente du versement des subventions

L'emprunt de 400 000 euros a été inscrit au budget 2017, puis reporté sur le budget 2018 et également sur le budget 2019.

Une demande de déblocage de ce prêt a été faite auprès du Crédit Mutuel le 29 mars 2019.

Concernant le prêt relais, une négociation a été effectuée en octobre dernier, car suite au versement d'acompte de subventions, la collectivité a signé une nouvelle proposition d'emprunt portant sur 1 000 000 d'euros au taux de 0.5 % sur une durée de 1 an.

Le déblocage de l'emprunt s'est effectué en 3 temps, au vu des décomptes transmis par la maîtrise d'ouvrages et compte tenu des dépenses à mandater, soit 400 000 euros le 08 octobre 2019, 300 000 euros le 27 novembre 2019 et le solde de 300 000 euros le 17 décembre 2019.

Il convient d'opérer les ajustements suivants sur le Budget Primitif de l'assainissement, afin que cet emprunt puisse être remboursé dès que toutes les subventions auront été perçues par la collectivité, sans attendre le vote du budget 2020.

INVESTISSEMENTS RECETTES

Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Compte 1641 Emprunts en cours + 1 000 000 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Compte 1641 Emprunts en cours + 1 000 000 €

2. Proposition de délibération

Il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal

- **d'ADOPTER** les écritures budgétaires telles que présentées ci-dessus.

QUESTIONS :

Madame le Maire : Ce prêt relais ne pouvait être inscrit sur le budget. Il serait dommage que ce prêt ne soit pas remboursé avant le prochain budget de 2020, en mai. Le prêt sera remboursé dès le versement des subventions à la collectivité. Il faut que les crédits soient inscrits en dépenses au budget 2019 pour procéder au remboursement. En revanche, l'encaissement des recettes ne doit pas obligatoirement figurer sur le budget

Madame le Maire soumet au vote

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 19h02.

La secrétaire de séance : Éliane SAUVAN